

Transaction

De 0€ à 99 999 € Forfait de 5 000€ TTC maximum
Au-delà de 100 000€ 5% TTC maximum

Location

Loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 et du décret n°2014-890 du 1er août 2014.

8€ /m² pour la rédaction du bail
3€/m² pour l'état des lieux
Soit 11€/m² à la charge du bailleur et 11€/m² à la charge du locataire.

Au-delà de 60m², 8% TTC du loyer annuel à la charge du locataire et 8% TTC à la charge du bailleur.

Locaux commerciaux :

10 % H.T du loyer annuel. Les honoraires couvrent la rédaction du bail commercial et l'état des lieux.

Gestion

7,2%TTC calculés sur les encaissements mensuels.

Assurance loyer impayé

Sur devis.



S.A.R.L ImmoSoluce au capital de 30 000€ dont le siège social est situé au 1, rue Porte Murée 51000 Châlons-en-Champagne. RCS : 880 351 382 Numéro de déclaration de TVA FR44880351382 Tél 03.26.44.95.60 Email sandrine.guiffroy@immosoluce.fr

Carte professionnelle n° CPI 5101 2020 000 044 084 délivrée par la CCI de la Marne. Caisse de garantie : Lloyd's 8-10 rue Lammenais 75008 PARIS Montant de la garantie : 110 000 € Responsabilité civile professionnelle : Lloyd's. Médiateur : Vivons mieux ensemble 465 avenue de la Libération 54000 NANCY www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr